

## FAQ : Aménagements et adaptations

- 1- Qu'est-ce qu'un PPEHP ?
- 2- Un PPEHP est-il systématiquement nécessaire quand le HP est détecté ?
- 3- Que faire si on s'aperçoit que les préconisations du PPEHP ne sont pas mises en place ?
- 4- Quand il y a des troubles des apprentissages associés, faut-il monter un PAP, un PPEHP ou les deux ?
- 5- Et dans le cas d'une situation de handicap associée au HP ?
- 6- Le PPEHP permet-il des aménagements pour les examens ?
- 7- Comment lutter contre l'ennui ?
- 8- Comment améliorer la méthodologie ?
- 9- Comment gérer les difficultés de comportement à l'école ?
- 10- Le saut de classe est-il bénéfique ?

## **1- Qu'est-ce qu'un PPEHP ?**

Le PPEHP ou Parcours Personnalisé de l'Elève à Haut Potentiel est un document départemental construit par le groupe de pilotage départemental pour les élèves à haut potentiel. Il a pour but de formaliser les besoins et les adaptations du jeune EHP. Il doit être complété par l'ensemble des membres de la communauté éducative (enseignants, psychologue, parents, chef d'établissement ...), idéalement lors d'une réunion d'équipe éducative, lorsque le haut potentiel est identifié et que des besoins se font ressentir.

A partir du profil de l'élève et de ses particularités cognitives, affectives et comportementales, on liste les difficultés relevées, les points d'appuis et les objectifs à travailler. Les adaptations sont ensuite proposées pour aider l'élève à atteindre ses objectifs. Le PPEHP doit être réactualisé chaque année et transmis à l'ensemble des enseignants et aux parents.

[↑](#)

## **2- Un PPEHP est-il systématiquement nécessaire quand le HP est détecté ?**

Si aucune difficulté n'est constatée, que l'enfant va bien et n'a pas de besoins particuliers, la mise en place d'un PPEHP n'est pas nécessaire. Toutefois, il convient d'avoir une vigilance particulière et d'être attentif à l'émergence de difficultés éventuelles.

En revanche, le PPEHP peut être élaboré même si les difficultés ne concernent pas les apprentissages. Un mal être repéré à la maison par exemple peut nécessiter la mise en place d'aménagements afin d'éviter qu'il ne s'aggrave et ne débouche sur un décrochage. Les difficultés relationnelles doivent aussi être considérées.



### **3- Que faire si on s'aperçoit que les préconisations du PPEHP ne sont pas mises en place ?**

Si les adaptations ne sont pas mises en place concrètement, les parents peuvent, dans un premier temps, prendre rendez-vous avec l'enseignant de leur enfant, le professeur principal ou le professeur de la matière en question pour essayer de comprendre ce qui bloque et expliquer les besoins de leur enfant. Si la communication est difficile ou n'aboutit pas, ils peuvent solliciter un rendez-vous avec le directeur ou le chef d'établissement. Le psychologue Education Nationale constitue un point d'appui interne à l'établissement. Les parents peuvent également demander à ce qu'une réunion d'équipe éducative soit organisée. Le directeur d'école ou le chef d'établissement sont les garants de la mise en œuvre des adaptations définies dans un plan d'accompagnement quel qu'il soit.

En cas de difficulté qui persistent dans la mise en œuvre ou d'une dégradation de la situation, les parents peuvent solliciter l'aide du groupe départemental par l'intermédiaire du psychologue chargé de mission.

[↑](#)

## **4- Quand il y a des troubles des apprentissages associés, faut-il monter un PAP, un PPEHP ou les deux ?**

Le PAP ne met l'accent que sur les difficultés mais pas sur les particularités d'un EHP. Dans le cas où un haut potentiel est concomitant avec un trouble des apprentissages type DYS, et qu'aucun plan n'est encore monté, il semble préférable d'opter pour un PPEHP qui permet de mettre en lumière pour les enseignants les potentialités de l'élève. Il est alors indispensable de décrire dans la partie « difficultés repérées à l'école » les conséquences du trouble des apprentissages en question. Par exemple : lecture lente et laborieuse, orthographe non maîtrisée, lenteur pour écrire, fatigabilité, difficultés de repérages spatial, difficultés attentionnelles. On peut préciser entre parenthèse si c'est le cas « rééducation en cours ». Les aménagements pédagogiques spécifiques pour les différents troubles des apprentissages sont déjà en partie présents dans la grille du PPEHP et on peut ajouter dans les lignes du bas ce qui manque. Par exemple : utilisation de l'ordinateur en classe ou d'une clé USB, accorder un temps majoré, ne pas sanctionner l'orthographe, dictée aménagée, permettre l'utilisation d'outils d'aide pendant les évaluations ...

Dans le cas où le PAP est monté avant que le haut potentiel ne soit identifié, on peut envisager de le faire évoluer vers un PPEHP notamment au moment du passage au collège et d'être attentif à la transmission des éléments lors du passage CM2-6ème.

Si la famille demande un PAP expressément, le médecin scolaire pourra valider le PAP (annexe 1) et demander à l'équipe pédagogique de mettre en place les aménagements en utilisant la grille du PPEHP. Cela permet une validation officielle des aménagements notamment dans le cas d'un déménagement tout en tenant compte du profil EHP.

En revanche, pour les lycéens, il semble qu'il vaille mieux privilégier le PAP.



## **5- Et dans le cas d'une situation de handicap associée au HP ?**

Dans le cas où la MDPH a reconnu la situation de handicap et validé la mise en place d'un PPS, c'est ce dernier document qui prévaut. Il n'est donc pas nécessaire de monter un PPEHP en plus. Cependant, il convient d'être attentif à ce que les particularités du haut potentiel soient décrites dans le GEVASCO et prise en compte dans les aménagements.



## **6- Le PPEHP permet-il des aménagements pour les examens ?**

Si le haut potentiel n'est pas associé à un trouble des apprentissages diagnostiqué ou à une situation de handicap reconnue, il ne donne pas droit seul à des aménagements aux examens.

Dans le département du Val d'Oise, si le PPEHP est monté dans le cas d'un trouble DYS associé, il peut permettre des aménagements aux examens qui sont validés par les médecins désignés par la CDAPH. C'est aux familles de le demander au chef d'établissement. Ce ne sera pas le cas dans d'autres départements car le PPEHP est un document départemental. Il faut alors monter un PAP.



## 7- Comment lutter contre l'ennui ?

L'ennui est défini dans le Larousse comme « *une impression de vide, de lassitude causée par le désœuvrement, par une occupation monotone ou sans intérêt* ». L'ennui est la plainte qui revient le plus souvent chez les jeunes EHP. Elle est souvent le premier signe qui alerte les parents car c'est eux qui reçoivent cette plainte de leur enfant. Pour autant, elle n'est pas toujours facile à verbaliser envers les enseignants qui peuvent se sentir attaqués sur leur façon d'enseigner.

Des élèves décrivent l'impression que les enseignants répètent toujours la même chose, que cela ne va pas assez vite, ils expriment un sentiment de vide et d'inutilité. Le risque de ne pas tenir compte de ce ressenti, peut prendre différentes formes. Tout d'abord, le cerveau sous-stimulé de l'EHP va se mettre comme dans un état de veille et perdre en efficacité, fonctionner en sous-régime. L'élève commence par décrocher son attention, laisse son esprit vagabonder et s'éloigner du sujet en laissant passer des informations importantes et cela va être considéré à tort comme un déficit attentionnel. Certains vont développer, pour remplir ce vide, des troubles du comportement, de l'agitation, des bavardages, de la provocation. D'autres vont aller vers du repli et de l'inhibition intellectuelle. Les conséquences d'une non prise en considération de ce problème peuvent être lourdes sur le plan psychopathologique comme sur celui du parcours scolaire : dépression, repli social, phobie scolaire ou décrochage peuvent survenir.

Alors comment lutter contre cet ennui ? La première étape semble être évidente, il s'agit d'admettre que le jeune EHP a un fonctionnement singulier et des besoins particuliers. Il faut donc accepter l'idée de différencier pour lui en dépassant des idées reçues.

Plusieurs principes sont à considérer. En tout premier, la notion de rythme d'apprentissage, l'EHP apprend plus vite et a besoin de moins de répétitions que la moyenne. Un second principe à prendre en compte est le besoin de stimulation et de complexité.

Voici quelques pistes :

- Préparer un plan de travail autonome : l'élève fait les mêmes apprentissages et les mêmes exercices que ses camarades mais il peut travailler seul à son rythme donc en décalage avec ses pairs.
- Proposer de commencer par l'exercice le plus complexe d'une leçon pour éveiller sa curiosité.
- Le dispenser des temps de correction collective.
- Proposer des travaux ou des situations problèmes nécessitant de la synthèse et de l'analyse, des comparaisons de documents qui demandent l'utilisation de plusieurs connaissances.
- Encourager les projets individuels : on propose à l'élève de mener à bien un projet sur une période longue, sur un thème et une forme qui lui convient et qui peuvent être variés. Pour cela, on va lui laisser l'accès facilité au CDI, à des outils informatiques en autonomie et du temps lui est dégagé pour ce projet quand il est en avance dans son plan de travail. Le thème peut faire partie du programme de la classe, ce sera alors de l'approfondissement mais aussi ne pas en faire partie et ce sera de l'enrichissement (Exemples de projets : faire un exposé, apprendre une langue étrangère, écrire une BD ou un roman, construire une maquette, préparer une exposition photo, écrire un article, apprendre à coder, inventer des devinettes, des mots croisés ...).

- Proposer des décroissements avec la classe supérieure dans une matière dans laquelle il est particulièrement à l'aise.
- Proposer de participer à des concours, des challenges, des défis, seul ou avec d'autres camarades, présents ou à distance. (Concours kangourou, défis lecture, concours locaux ...)
- Etudier la possibilité du saut de classe (cette question est développée plus loin).



## 8- Comment améliorer la méthodologie ?

Les difficultés d'organisation et de méthodologie sont très souvent décrites en particulier en fin de collège et au lycée. De par ses facilités d'acquisition, son raisonnement intuitif et sa mémoire performante, le jeune EHP développe de fausses croyances sur ce que c'est apprendre. Par exemple « *je comprends donc je sais* » « *lorsqu'on est intelligent, on n'a pas besoin d'apprendre par cœur* ». Cela peut les amener à une forte tendance à la procrastination et parfois à un véritable rejet de l'effort. En outre, ils montrent souvent un déficit de la métacognition, c'est-à-dire de la capacité à reconnaître et à réfléchir sur ses connaissances, ses modes de pensée, ses stratégies ...

Il est donc nécessaire d'aider l'élève à haut potentiel à améliorer sa méthodologie :

- Dès le plus jeune âge, lui demander face à une affirmation « comment tu le sais ? »
- Accompagner individuellement l'organisation du matériel scolaire sans faire à sa place. La mise en place d'un tutorat à partir du collège peut être utile, avant il vaut mieux que ce soit l'adulte.
- Privilégier l'utilisation d'un agenda pour les devoirs et, dans la mesure du possible, les mettre en ligne par le biais de l'ENT.
- Mettre en place des calendriers/emploi du temps à la maison pour planifier les devoirs.
- Donner des consignes explicites sous forme de listes chronologiques ou lui apprendre à traduire une consigne en liste.
- Donner ou élaborer avec lui un plan détaillé du cours avec les chapitres, sous-chapitres ...
- Donner des critères de réussite précis sous forme de grille, y compris, par exemple, la quantité d'écrit qui est attendue pour la réponse.
- Aider à la planification de la tâche par la ritualisation d'un auto questionnement : Qu'est-ce qu'on me demande ? Avec quelle notion est-ce en rapport ? De quoi ai-je besoin ?
- Elaborer des fiches procédures détaillées avec des exemples types.
- Aider à la construction et à l'utilisation des cartes mentales qui permettent de cibler et de relier les informations essentielles.
- Proposer des techniques de mémorisation par association d'idées, de sens, de mots de la même famille, de supports visuels (Exemple : apprentissage des tables de multiplication avec la méthode Multimalin).
- Eviter les remarques négatives quand le résultat est bon mais que la démarche ne correspond pas. Valoriser puis expliquer, accompagner, montrer.
- L'aider à revenir sur un échec en dédramatisant et en l'aidant à en comprendre les causes.



## 9- Comment gérer les difficultés de comportement à l'école ?

Si globalement un QI élevé constitue un facteur de réussite à l'école, il est également vrai que des difficultés d'adaptation réciproque entre l'élève et l'école sont souvent rapportées. Il arrive que l'élève, par son comportement, pointe cette inadéquation entre certaines spécificités liées au haut potentiel (Cf rubrique sur les spécificités) et les contraintes de l'école. Chez de nombreux EHP, le sentiment d'injustice est exacerbé et leur perception des faits peut en être faussée. La régulation émotionnelle est difficile. Leur besoin de contrôle et leur aisance verbale les amène à tester l'autorité que ce soit celle des parents ou des enseignants. Alors comment faire pour que ce nécessaire ajustement se fasse au mieux ? Il n'est pas question ici de chercher un responsable mais des pistes pour qu'élèves et enseignants parviennent à mieux communiquer, à mieux comprendre les attentes de l'autre et à mieux travailler ensemble dans un climat le plus apaisé possible.

- Reconnaître les différences de fonctionnement et accepter de faire différemment selon les profils d'élève.
- Dépasser les idées préconçues sur le haut potentiel.
- Bannir les remarques négatives blessantes.
- Mettre en place un temps régulier de tutorat par un adulte.
- Etablir des règles de communication : tour de parole, respect, écoute.
- Elaborer un contrat précis avec des objectifs ciblés qui renvoient au règlement intérieur.
- Permettre à l'élève de s'exprimer sur ses besoins, ses demandes et lui proposer de les mettre par écrit s'il en est capable.
- Poser des sanctions adaptées à la transgression.
- Souligner les efforts faits.
- En cas de conflit, être dans l'écoute des arguments mais après le retour au calme et lui permettre de s'exprimer sur son ressenti, ses émotions sans les minimiser.
- Développer des situations de coopération : travail de groupe, responsabilités, tutorat, projets.
- En classe :
  - o Adapter le travail pour éviter l'ennui.
  - o Autoriser l'utilisation d'un objet antistress (balle, spinner, autres fidgets ...).
  - o Lutter contre les prises de parole intempestives en proposant l'utilisation d'un carnet dans lequel sont notées les remarques et les questions.

Quelques remarques complémentaires :

La confusion entre TDAH et agitation propre à l'EHP est fréquente. Le plus souvent, son agitation ou sa distractibilité sont plus à mettre en lien avec l'ennui, en particulier si l'enfant ou le jeune est capable d'une grande concentration dès lors qu'il est sur une activité qui le stimule.

Les parents et le contexte familial ont un rôle crucial pour aider à gérer les difficultés comportementales. Le haut potentiel permet de comprendre mais en aucun cas d'excuser ou d'accepter les débordements. Le respect des règles fondamentales de vie en collectivité est incontournable. La collaboration et une communication étroite et respectueuse entre l'école et la famille est indispensable.

## 10- Le saut de classe est-il bénéfique ?

La question du saut de classe se pose de façon très fréquente lorsque le haut potentiel d'un élève est avéré. De nombreuses études faites dans plusieurs pays tendent à démontrer ses effets bénéfiques sur la réussite scolaire mais aussi sur le sentiment de mieux être des élèves à l'école. En effet, le saut de classe permet de mieux respecter le développement intellectuel de l'enfant, de lutter contre l'ennui et de renouer avec le désir d'apprendre en apportant du challenge, de la stimulation, de la nouveauté, de la complexité. Il permet également, dans certains cas, d'éviter une trop grande souffrance psychique liée à un sentiment de décalage social.

Toutefois, ce n'est jamais une décision à prendre à la légère et chaque cas doit être étudié afin de sopeser la balance bénéfice/risque. Chaque situation est unique et le saut de classe n'est pas toujours la solution la plus appropriée.

Pour évaluer le pour et le contre, il peut être utile de se poser les questions suivantes : *(Attention aucune question à laquelle on aurait répondu défavorablement suffit à éliminer le projet. Il s'agit bien d'évaluer globalement la situation.)*

- Existe-t-il des décalages importants entre les différents domaines intellectuels ?
- Quelle est l'attitude de l'élève face à l'échec ? Se montre-t-il persévérant ?
- Quelles sont ses capacités d'adaptation sociale ?
- Quel est le niveau des acquis scolaires ?
- Quel est le potentiel cognitif par rapport à la moyenne ?
- Existe-t-il des troubles des apprentissages associés ?
- Existe-t-il des troubles massifs du comportement ?
- Peut-il être autonome sur une tâche maîtrisée ou quand il est intéressé ?

Quelques remarques à prendre en considération pour étayer la prise de décision :

- L'adhésion de l'élève au projet, un accueil et un accompagnement de qualité dans la classe supérieure sont des conditions essentielles à la réussite.
- L'immaturation souvent décrite ne doit pas être confondue avec l'hypersensibilité qui est un trait de personnalité et perdurera probablement toute la vie.
- Jusqu'à 15-16 ans, la plasticité du cerveau, en particulier chez l'EHP, permet de compenser et de rattraper plus vite des éventuellement manques dans le programme.
- Parfois, un saut de classe ne suffit pas car l'élève a une avance importante, il est alors nécessaire de mettre en place des aménagements dans le cadre d'un PPEHP en plus.
- Le seuil de fatigabilité d'un EHP est souvent plus bas que la moyenne, il peut donc supporter plus facilement que les enfants du même âge un rythme plus soutenu.
- Il semble que plus le saut de classe a lieu tôt dans la scolarité plus il est bénéfique. En outre sa mise en œuvre est plus facile à l'école primaire qu'au collège ou au lycée. Cependant, il reste possible à tous les niveaux de scolarité.
- Des difficultés de comportement trouvent parfois leur solution dans le cadre d'un saut de classe car l'ennui et le mal être peuvent en être à l'origine.

La loi autorise le saut de classe une fois par cycle, le premier saut de classe relève du conseil des maîtres ou de l'équipe de professeurs. Si un deuxième saut de classe est envisagé, l'avis de l'inspecteur est nécessaire.

Lorsqu'un parent souhaite un saut de classe et que l'équipe est partagée sur la décision, il existe un outil appelé QADAPS (questionnaire d'aide à la décision d'ajustement de parcours scolaire) qui permet d'ouvrir un dialogue afin de prendre une décision consensuelle. Cet outil est disponible dans la rubrique « documents d'accompagnement » de la page EHP du site de la DSDEN. Lorsque l'équipe pédagogique et la famille ne parviennent pas à trouver un accord, le groupe départemental EHP peut également être sollicité pour étudier la situation.

